

COMMUNE DE COURTISOLS

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-sept octobre à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la commune de Courtisols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Hubert ARROUART, maire.

Etaient présents : Tous les membres en exercice, à l'exception de Milène ADNET, Muriel BISVAL, Nicolas COSSENET, Hubert FERRAND, Agnès GALLOIS, Catherine JULLIEN, Laurent SCHNEIDER, excusés.

Monsieur le maire demande à chacun des conseillers présents s'il y a des remarques ou observations à apporter au compte rendu de la séance précédente.
Toutes les décisions prises sont adoptées.

Séverine GOURVENEC a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire

N° 396 Compte-rendu de la commission « 3^{ème} âge » du 3 octobre 2017

Carole CHOSROES présente le compte-rendu :

Le repas du 3^{ème} âge aura lieu le 14 octobre 2017 : Rappel du menu, du déroulement de la journée (représentation théâtrale par l'association Art Tee Show, orchestre TANDEM).

Point sur les différentes choses à prévoir et à faire, notamment la distribution des repas à domicile la veille.
Répartition des tâches.

Informations diverses :

16 octobre à 14 heures – Dispositif Monalisa (mutualisation des moyens sur le territoire pour des projets ou actions mis en place par l'ARS)

25 Octobre – MARPA : Journée organisée en lien avec la Maison de retraite de St Germain la Ville : Délocalisation de l'accueil de jour – présence de 4 animateurs de St Germain la Ville).

Printemps 2018 : MARPA – Interventions sur les Directives anticipées (désignation d'une personne de confiance).

N° 397 Compte-rendu de conseil de la commission «COFAC » du 12 octobre 2017

Carole CHOSROES donne lecture du compte-rendu :

L'exposition artistique et artisanale aura lieu les 4 et 5 novembre 2017 – Salle Robert Chaboudé

Horaires d'ouverture : le samedi de 14H à 18 H 30 – le dimanche : de 10 H à 18 H.

Au 12 octobre 2017, 48 exposants ont répondu présents.

Organisation :

- Publicité à prévoir dans les différents supports de presse
- Remplissage des panneaux d'entrée de village : jeudi 19 octobre à 9 h
- Installation de la salle le vendredi 3 novembre à 9 heures
- Vernissage : 11 heures le samedi 4 novembre 2017
- Buvette
- Le programme est à 1 €. Il est proposé aux visiteurs à l'entrée de la salle. Voir pour commander le repas du dimanche midi pour les exposants intéressés (Entrée : Salade de lentillons + carottes rapées, Plat : Bœuf bourguignon + gratin dauphinois – Brie/Gruyère – Dessert : Tarte aux pommes.
- Présences aux entrées le samedi 14-16h30 : Marie-Claude Gobillard/Bernadette Potaufeu – 16h30-18h30 : Carole Chosroes/Bernadette Potaufeu

Le dimanche 10h-12h : Carole – 14 H-16H30 : Martine Schuester/Monique Collas – 16H30-18 h : ?

Buvette le samedi : Brigitte et Pascal Lamiroux, François Schuester– le dimanche : ?

- Réserver le gardien pour la nuit du 4 au 5 novembre 2017.

Le marché gourmand est organisé le 26 novembre 2016 de 11 heures à 18 heures - Salle Robert Chaboudé
 Au 12 octobre 2017, 11 exposants ont répondu présents. Le délai de réponse est fixé au 4/11.

- Remplissage des panneaux d'entrée de village : jeudi 9 novembre à 9 h
- Installation de la salle le samedi 25 novembre à 9 heures

Pas de repas proposé le midi.

L'inauguration est prévue à 10 heures le dimanche 26 novembre 2017

N° 398 Décision modificative n°2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de procéder aux ouvertures des crédits suivantes sur le budget de l'exercice 2017:

Chap. Article	Nature	Montant
74 7488	Dotations et participations Autres attributions et participations	7.669,53 €
7489	Reversement et restitution sur autres attributions et participations	7.669,53 €

- DECIDE de procéder au transfert de crédits sur le budget de l'exercice 2017 :

CREDITS A REDUIRE			CREDITS A OUVRIR		
Chap. Article	Nature	Montant	Chap. Article	Nature	Montant
16 1641	Emprunts et dettes assimilées Emprunts en euros	30 000 €	21 2135	Immobilisations corporelles Installations générales, agencements, aménagement de construction	30 000 €

N° 399 Fonds de concours à la CC de la Moivre à la Coole

CONSIDERANT que la commune de Courtisols a prescrit la révision de son PLU en date du 16 juin 2015,
CONSIDERANT que la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » a été transférée à la Communauté de communes de la Moivre à la Coole le 27 mars 2017,
CONSIDERANT la délibération n°497-2017 de la Communauté de communes de la Moivre à la Coole du 18 mai 2017 décidant de la reprise des procédures communales en cours et actant d'une participation financière des communes concernées à hauteur de 50 % du reste à financer sous forme de fonds de concours,

Sur proposition de monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** de participer au financement de la procédure d'urbanisme en cours (révision du PLU) sous forme de concours à la CC de la Moivre à la Coole à hauteur de 50 % du reste à financer au jour de la reprise de la procédure.

N° 400 Subvention de fonctionnement 2017 aux associations

Monsieur le maire présente les dossiers de demande de subvention à examiner au titre du fonctionnement 2017 des associations.

Considérant l'augmentation de l'indice des prix à la consommation d'août 2016 à août 2017, monsieur le maire propose d'augmenter le montant des forfaits de calcul des subventions aux associations de 0,87 %.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'accorder les subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2017 pour un montant total de **31.247,85 €**,
- **DECIDE** d'accorder une subvention pour frais d'arbitrage à l'AS Courtisols ESTAN Football pour un montant de **912,64 €**, calculée au taux de 30% sur une dépense réellement engagée de 3.042,12 €.
- **DECIDE** d'accorder au club ULM une subvention de **438,97 €** correspondant aux dépenses d'électricité

de l'année 2016.

- **DECIDE** d'accorder à la Volontaire une subvention forfaitaire de **4.059,44 €** pour le chauffage des bâtiments.
Les fonds seront prélevés à l'article 6574 du budget communal,

N° 401 Désignation de représentants au comité consultatif des sapeurs-pompiers

Depuis le 1^{er} janvier 2017 suite au passage de la CC de Suipe et Vesle à la CC de la Moivre à la Coole, la commune de Courtisols a repris la compétence « secours et incendie » et le corps des sapeurs-pompiers de Courtisols dispose également des compétences opérationnelles sur le territoire des communes de Poix et Somme-Vesle.

Il convient donc de mettre en place le comité consultatif qui est compétent pour donner un avis sur toutes les questions relatives aux sapeurs-pompiers volontaires du corps communal, à l'exclusion de celles intéressant la discipline.

Les représentants de la commune au comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires du corps communal sont désignés, dans la limite du nombre de représentants des sapeurs-pompiers volontaires, par le conseil municipal parmi ses membres n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier volontaire.

4 grades étant présents dans le CPI, il convient de désigner 4 élus plus le Maire, membre de droit.

Sur proposition de Monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret à l'élection,
- **PROPOSE**, outre Monsieur ARROUART, maire de Courtisols comme membre de droit, de nommer au comité consultation des Sapeurs-pompiers du CPI de Courtisols :
 - Monsieur Jean-Claude MANDIN, maire de Somme-Vesle
 - Monsieur Didier APPERT, maire de Poix,
 - Monsieur Jean-Pierre ROLLET,
 - Monsieur Éric PIGNYsont élus à l'unanimité

N° 402 Vente de terrain au SYMSEM

Sur proposition de Monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **S'ENGAGE** à céder au SYMSEM pour l'euro symbolique une parcelle pour l'agrandissement de la déchèterie actuellement implantée sur la parcelle YL 32 d'une superficie de 24 ares 79 ca.
Cette extension se fera sur les parcelles YL 38 et YL 39 pour une surface d'environ 14 ares.
- **DECIDE** de faire procéder au bornage du terrain, les frais de géomètre étant à la charge du SYMSEM
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette vente

N° 403 Mise en location de terre au GAEC des Cyprès

Par courrier en date du 12 août 2017, Monsieur Denis BREMONT nous informe de sa décision de mettre fin à la location de terres sur la parcelle cadastrée YL38.

Sur proposition de Monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la mise en location de la parcelle YL38 dont la contenance sera revue suite au bornage de l'extension de la déchèterie au GAEC des Cyprès.
- **FIXE** le montant annuel de la location à 124 € l'hectare. Ce prix sera revu chaque année en fonction de la variation de l'indice national des fermages.
- **AUTORISE** le maire à signer la convention précaire se rapportant à cette parcelle.

N° 404 Indemnités horaires pour travaux supplémentaires

- **DECIDE** d'attribuer aux agents dont la rémunération est inférieure à l'indice brut 380 des indemnités horaires pour travaux supplémentaires. Le versement sera effectué selon le tarif des heures supplémentaires de dimanche.
- **DECIDE** d'instaurer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections en faveur des fonctionnaires titulaires qui, en raison de leur grade ou de leur indice, sont exclus du bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires calculée comme suit : montant forfaitaire dans la limite du quart du montant de l'indemnité forfaitaire annuelle (soit pour la 1^{ère} catégorie $1480,01/4=370,00$ €)
- **AUTORISE** le maire à procéder aux attributions individuelles en fonction du travail effectué à l'occasion des élections.

N° 405 Questions diverses

- Jean-Pierre ROLLET présente le compte-rendu du comité consultatif des sapeurs-pompiers du 28 septembre 2017.
Un point est fait sur le matériel non utilisé : plusieurs motopompes en plus ou moins bon état pourraient intéresser des collectionneurs.
- Monsieur Arrouart présente le plan d'aménagement du secrétariat de mairie et de la maison des services au public (MSAP) et fait le point sur l'avancement des travaux.
- Monsieur Arrouart fait part au conseil de la décision du Jury Régional des Villes et Villages Fleuris de Champagne Ardenne de maintenir le classement de la commune à 3 fleurs en louant la démarche « zéro phyto » engagée avec la FREDON.
- Monsieur Arrouart adresse ses remerciements aux organisateurs du repas du 3^{ème} âge et à ceux qui ont participé au service
- Monsieur Arrouart adresse également ses remerciements aux jeunes de Saint-Julien pour l'organisation de la fête et de la brocante le 20 août dernier et les encourage à faire perdurer cette manifestation.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.

La séance est levée à 22h30.